Informations de base

2019/2071(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018 : Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław (ECR)	07/10/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) GHINEA Cristian (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	18/09/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	

18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
02/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0033/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Décision du Parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2071(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00857

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.867	06/12/2019	
Avis de la commission	EMPL	PE642.930	22/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE645.048	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0033/2020	02/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0110/2020	13/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1949 JO L 417 11.12.2020, p. 0336

Décharge 2018 : Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

2019/2071(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 607 voix pour, 83 contre et 3 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Agence pour l'exercice 2018 s'élevait à 15.425.700 EUR, soit une diminution de 1,47 % par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,58 %, soit une augmentation de 3,55 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 67,81 %, ce qui représente une baisse de 4,42 % par rapport à 2017.

Reports

Le Parlement a noté avec regret que, selon le rapport de la Cour, les reports à 2019 pour les dépenses administratives s'élevaient à 35 % (contre 40 % en 2017), tandis que pour les dépenses opérationnelles, ils atteignaient 46 % (contre 40 % en 2017), ce qui est en contradiction avec le principe budgétaire d'annualité.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, le personnel, les marchés publics et la prévention des conflits d'intérêts.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Agence a adopté en 2018 un nouveau cadre pour ses indicateurs clés de performance;

- l'Agence a mis en œuvre 93 % de son programme de travail annuel;

- le programme stratégique pluriannuel 2014-2020 de l'UE-OSHA a été prolongé jusqu'en 2023;

- le 31 décembre 2018, le tableau des effectifs a été pourvu à 100 %, avec 40 agents temporaires (AT) nommés sur les 40 AT autorisés dans le cadre du budget de l'Union;

- des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre un équilibre entre les sexes parmi les cadres supérieurs (trois hommes et une femme) et au sein du conseil d'administration (42 hommes et 35 femmes).